

PROCES VERBAL Comité Syndical du SEAT MERCREDI 15 JUIN 2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi huit juin, s'est réuni à 18 heures, le mercredi quinze juin deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :

Pascal BRUHAT
Gilles PETEL
Grégory DESTOMBES
Antoine DESFORGES
Daniel SALLES
Amalia QUINTON

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Danielle RANCY
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	6		1		7

Autres présents :

GRUZELLE Anatole, responsable administratif SEAT - coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier

Le Président demande si des remarques sont formulées sur le procès-verbal du dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 9 mars 2022. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Président ouvre la séance en précisant l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Point de trésorerie et de budget
2. Point RH
3. Affaires internes
4. Point d'information sur les projets en cours
5. Divers

1. Point de trésorerie et de budget

A. Etat de trésorerie et subvention

1. La situation du compte « 515 » est donnée au 07/06/2022 : 142 912,18 €

Ce montant intègre des subventions perçues depuis le début de l'exercice 2022 et liées à la gestion de l'ENSIL en 2021 d'une part et au lancement du projet G-EVA 2021-2023 :

- **Fondation de France** : aide au fonctionnement pour un poste de « chargé de mission 0.5 ETP (équivalent temps plein) : 20 000€ (à ajouter au 30 000€ perçus le 24/12/21 durant l'exercice antérieur). Il restera 10 000€ à percevoir sur réalisation du projet fin 2023.
- Opérations du **plan de gestion ENSIL 2021** versée par le CD63 pour la gestion écologique du site : 15 000 € de subvention exceptionnelle en section fonctionnement du budget du SEAT, 16 853,00 € pour les travaux d'entretien et de gestion écologique de l'ENSIL en fonctionnement et 2 885,00 € pour la restauration écologique en investissement.

2. **Participation des EPCI au projet de l'Ecopole du Val d'Allier** : la demande relative à la participation 2022 représentant **70 000 € de recette en fonctionnement et une part en investissement** sera faite durant le mois juillet.

3. Emprunts

- Le « reste à rembourser » sur l'emprunt à court terme est de 100 000 € pour une échéance en novembre 2022
- Le « reste à rembourser » du moyen terme 10 ans s'élève à 99 900 € avec une **annuité en 2022 d'un montant de 9803.59 €**

4. **Les dépenses de fonctionnement à prévoir jusqu'à fin 2022** sont évaluées entre 50 000e <x<60 000 euros avec différents postes de dépenses : frais de personnels, de structure, bancaires, d'autres de fonctionnement courant et certaines ne sont pas encore chiffrées avec prévision comme par exemple des dépenses relatives à des réparations du matériel agricole, des opérations d'entretien des accès ou encore des achats ponctuels de « petits matériels ».

5. La somme des subventions LEADER à percevoir « sur dépenses faites » est énumérée comme suit :

Animation zone de pêche 2021	4200 €
Animation espace test agricole 2021	6772.50 €
Ecopolys 2020 et 2021	10 442 € (5214 € + 5228 €)
Opération du plan de gestion 2021 : INVEST + FCT	17 936,44 € (7658.44 + 10278 €)
Travaux Champmot 2021	68 889,70 €

Actualisation du plan de gestion	50 000 €
FEDER - reliquat dossier 2019 (INVEST + FCT)	38 709.22 €* (17727 + 20 982,22)
TOTAL	+ 179 013 €

6. Nouveaux dossiers de subvention

Le projet de l'Ecopole mobilise de nouvelles subventions sur les années 2022 et 2023 et montre de nouvelles sommes engagées et dépenses prévisionnelles, toutes prévues au BP 2022 :

	DÉPENSES	RECETTES	AUTOFINANCEMENT
Opérations du plan de gestion 2022 (CD63 40% +LEADER 30% sauf « suivi biodiversité »)	64 915 €	46 376,25 € (=25 966+20 410.25)	18 538,75 €
Ecopolys/animation édition 2022 (LEADER 70%)	7 817,98 €	5 228,67 €	2 589,31 €
Etude fréquentation (LEADER 80%)	17 291,60 €	13 185,28 €	4 106,32 €
Accueil d'un gardien et sa famille (DETR : 60% + aide Billom Co)	55 135 €	44 108 €** (=38931.00+5177 €)	11 027 €
Aménagement Champmot (LEADER 80 %)	141 183 €	112 946,40 €	28 236,6 €
Acquisitions foncières*	10 000€	* lié au dossier LEADER de 2019	10 000 €
TOTAL	324 579 €	221 844,6 €	74 97,98 €

Quelques remarques ont été formulées par les membres du comité syndical présents en séance : (1) la DADL pourrait être à nouveau mobilisée pour des « animations natures » avec les scolaires les années à venir ; (2) il faut suivre les possibilités de solliciter le financement d'actions dans le cadre du nouveau contrat territorial ; (3) est-il envisageable d'avoir un taux de financement plus important dans le cadre du schéma départemental des ENSIL (site labellisé).

B. Décision modificative du budget

Le Président rappelle que le vote du budget primitif du SEAT a eu lieu lors de la séance du 9 mars 2022.

Le Président rappelle que le projet « Diagnostic des usages et pratiques de l'Ecopôle du Val d'Allier » avait été proposé et prévu en dépense et en recette de la section d'investissement dans le BP SEAT 2022 validé par le comité syndical.

Le Président explique que suite à une erreur technique lors de la transmission dématérialisée du budget à la trésorerie, les dépenses qui auraient dû être affectées au chapitre 21 pour la réalisation de l'étude « Diagnostic des usages et pratiques de l'Ecopôle du Val d'Allier » (budget validé en séance précédente) ont été imputées à un autre chapitre de la section d'investissement. Ceci ne remet pas en cause l'équilibre budgétaire des dépenses et des recettes du budget en investissement.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité de rectifier l'affectation d'une dépense en section investissement vers le chapitre 21.

2. Point RH

A. Effectif

A. GRUZELLE, coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier au SEAT, fait un état des lieux de l'effectif des salariés du SEAT (équivalent quotité : 1.5 ETP) avec une mission dédiée spécifiquement à la communication et l'animation du projet de gouvernance partagée jusqu'à fin 2023. De plus l'encadrement de deux stagiaires au SEAT permet de mener une action spécifique pour l'animation des réseaux sociaux et pour l'étude des fréquentations de l'Ecopôle sur le terrain.

J-P BUCHE ajoute que l'accueil de stagiaires de l'Université Clermont Auvergne au SEAT permet à la fois d'enrichir la capacité de mise en œuvre des projets du SEAT et de fournir un cadre structurel sérieux et intéressant pour les jeunes étudiants.

J-P BUCHE rappelle qu'un stagiaire de BAC PRO GMNF a également été encadré pour réaliser les inventaires de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité mis en œuvre sur l'espace Champmot, partie agricole de l'Ecopôle.

B. Passage à l'indice minimum de traitement fixé, au 1er mai 2022, à l'indice majoré 352 pour la catégorie C

Le Président explique que suite à une évolution du point d'indice, il convient de rectifier la grille pour la catégorie C : passage à l'indice minimum de traitement fixé, au 1er mai 2022, à l'indice majoré 352.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver le passage à l'indice minimum de traitement fixé, au 1er mai 2022, à l'indice majoré 352 pour la catégorie C.

3. Affaires internes : acquisition foncière - Portage foncier par l'EPF Auvergne

J-P BUCHE explique au comité syndical du SEAT, conformément à la note d'accompagnement transmise avec l'invitation à participer à la séance, le projet de réaliser sur la commune de Pérignat-Ès-Allier l'acquisition de parcelles à enjeux écologiques forts et de valorisation dans le cadre de l'Ecopôle Val d'Allier.

Il rappelle les échanges qui ont eu lieu avec les propriétaires depuis 2017, la surface des acquisitions foncières et le principe de négociation avec l'établissement d'un taux de départ et un cout maximal à ne pas dépasser

Conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Aussi, le comité syndical autorise l'EPF Auvergne à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées selon le tableau ci-dessous et situées « Les Varennes Nord, Centre et Sud » sur la commune de PERIGNAT SUR ALLIER (63800).

N°	Surface	N°	Surface
ZA 3	4760 m ²	ZA 18	610 m ²
ZA 5	2230 m ²	ZA 19	1300 m ²
ZA 6	1210 m ²	ZA 26	990 m ²
ZA 7	3700 m ²	ZA 34	2640 m ²
ZA 8	7930 m ²	ZA 36	440 m ²
ZA 9	4150 m ²	ZA 38	1530 m ²
ZA 10	2490 m ²	ZA 39	870 m ²
ZA 11	427 m ²	ZA 40	1450
ZA 12	600 m ²	ZA 41	1150 m ²
ZA 15	25280 m ²	ZA 42	1280 m ²
ZA 16	2220 m ²	ZA 43	1400 m ²
ZA 17	4220 m ²	ZA 44	7720 m ²
		ZA 355	4475 m ²

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre le SEAT et l'EPF Auvergne après approbation de ces acquisitions par le conseil d'administration de l'Etablissement.

A cet effet, il est proposé au comité syndical de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants au Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique ou toute personne publique désignée par lui. Ces acquisitions seront réalisées sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par l'Observatoire foncier de l'EPF Auvergne.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité de confier le portage foncier des parcelles indiquées dans le tableau ci-dessus à l'EPF Auvergne, d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention de portage et tout document s'y rapportant et d'autoriser le Président à signer dès l'acquisition régularisée la convention de gardiennage prévue dans la convention de portage.

4. Projets en cours

A. Approbation du plan de gestion de l'ENSIL

Monsieur le Président rappelle que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier, a été labellisé Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme début d'année 2019 et qu'un plan de gestion pluriannuel à 10 ans a été défini pour répondre aux exigences de cette labellisation de site.

Monsieur le Président rappelle également que la volonté du SEAT a été de mettre en place un plan de gestion global qui soit transversal et collaboratif en regroupant les quatre axes définis par la stratégie politique définie en 2020 pour le projet de Ecopôle :

- Environnement et préservation de la biodiversité
- Production agricole et alimentation
- Economie circulaire et éco-valorisation du site
- Vivre ensemble et enjeux sociétaux

J-P BUCHE explique que le plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier a été présenté dans son ensemble par la LPO AURA lors du COPIL de mars 2022, réunion au cours de laquelle ont été validés les principes, enjeux, objectifs et programme d'actions ainsi que le plan de financement associé.

F. BLANC, élue titulaire SEAT pour Billom Co, s'interroge sur l'aide annuelle accordée par le CD63 et le type d'action financée pour la gestion et la valorisation de l'ENSIL. Par ailleurs elle fait remarquer la participation de VEDI et Rural Combo à la corédaction du schéma directeur suite à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO, 2020) : dans quelle mesure participent-ils au projet de l'Ecopôle ?

J-P BUCHE lui répond que VEDI mène la démarche de l'observatoire photographique depuis plusieurs années sur l'évolution des paysages des carrières et que les architectes de Rural Combo interviennent ponctuellement sur l'Ecopôle : ils ont notamment eu l'opportunité de participer au projet de démontage/remontage du hangar agricole et d'employer des matériaux biosourcés pour des isolations de containers sur Champmot, autant de compétence à mobiliser selon lui. Il poursuit que concernant d'autres projets d'aménagement et de construction de plus grande ampleur sur l'Ecopôle, c'est Pierre JANIN du cabinet « Fabrique Paysages et Territoires » qui a été sollicité à plusieurs reprises plutôt que RC.

Suite au COPIL de mars 2022 doit être approuvé en comité syndical le plan de gestion de l'ENSIL à 10 ans tel que présenté « Partie biodiversité » du Schéma directeur de l'Ecopôle du Val d'Allier. Elle permettra d'obtenir un financement à hauteur de 40% des dépenses auprès du CD63.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier 2021-2030.

B. Travaux Champmot sur l'espace agricole Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier

Monsieur le Président rappelle que le SEAT a mis en place un schéma directeur transversal et collaboratif en regroupant les quatre axes définis par la stratégie politique pour le projet de l'Ecopôle dont l'axe stratégique « production agricole et alimentation ».

Monsieur le Président rappelle que l'aménagement du site Champmot a été l'objet d'une tranche ferme de travaux en 2021 en obtenant un financement de 80% des dépenses HT par les fonds LEADER et que le SEAT a la possibilité de poursuivre l'équipement du site pour pérenniser le projet agricole de l'Ecopôle du Val d'Allier. Il rappelle que ce projet constitue une opportunité afin de valoriser le territoire en tentant d'apporter une réponse aux problématiques alimentaires et socio-environnementales du site.

Monsieur le Président explique que la situation financière du SEAT, certes limitée dans ses moyens, permet d'affermir la tranche conditionnelle du marché en réadaptant le projet d'aménagement aux besoins fonctionnels actuels. Il précise que cette tranche de travaux est également subventionnée à un taux élevé de 80%, ce qui représente le maximum que le SEAT peut percevoir en subvention pour la réalisation de ce projet. Elle comprend 4 lots : aménagement, construction, terrassement, irrigation et ressource en eau afin de poursuivre l'équipement structurant du site agricole.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité d'affermir la tranche conditionnelle du marché de travaux pour l'aménagement de la zone Champmot.

C. Fête de l'Ecopole

Une 5e édition de 5 jours est proposée du mercredi 7 au dimanche 11 septembre. Tous les jours sont prévus des animations : ateliers, visites, marché de producteurs, restauration, exposition, spectacles, géocaching, initiation à la pêche, observation oiseaux, land art, cirque, découverte des animaux de la ferme pour le jeune public. Lors de la première réunion de travail participative, le programme est établi comme suit :

MERCREDI 7 : après-midi et soirée ouvertes à tous les publics

JEUDI 8 : Journée dédiée aux écoles du territoire

VENDREDI 9 : Après-midi pour les élus du territoire et les partenaires de l'Ecopôle

SAMEDI 10 : Journée ouverte à tous, marché de producteurs et d'artisans locaux, animations toute la journée

DIMANCHE 11 : Journée ouverte à tous

F. BLANC, propose de faire une demande de subvention exceptionnelle auprès du CD 63 ou des EPCI adhérentes au syndicat pour obtenir des financements complémentaires tout particulièrement pour organiser une soirée à thème avec un spectacle de plus grande ampleur lors des Ecopolys. Elle a d'ores et déjà contacté un prestataire (« Les Chanteurs d'Oiseaux, révélation de la cérémonie des Victoires de la musique 2017 ») qui serait disponible aux dates des Ecopolys 2022.

Jean-Louis DAVENNE rejoint ce point et ajoute qu'il manque quelque chose dans la programmation de cette fête de l'Ecopole, "la soirée" qui pourrait attirer plus de visiteurs.

C. PHAM élue SEAT pour Mond'Arverne insiste sur le fait de ne pas hésiter à partager le programme aux communes du territoire et qu'à sa connaissance les invitations n'ont pas été reçues du côté des Martre-de-Veyre.

D. Programme d'animation estival

Le coordinateur de projets présente brièvement aux élus du SEAT le programme d'animation mis en place cette année en collaboration avec des animateurs/naturalistes indépendants à l'appui de l'affiche diffusée au sein du réseau de territoire.



5. Divers

A. G-EVA « Une autre gouvernance pour la mise en communs de l'Ecopôle du Val d'Allier »

Sont énumérés les principes de travail du projet :

- Réunion du 3 mai 2022 pour le lancement du projet
- **Un budget réparti sur 2 ans de projet** suite au financement accordé par la Fondation de France : **40 000 € pour la création de l'association** (corédaction des statuts et de la charte) et **20 000 € pour la création d'un poste de chargé de mission**
- La **co-construction d'une association de préfiguration** rassemblant les partenaires gestionnaires du site qui sera expérimenté et pouvant ensuite évoluer
- Un **premier atelier avec les partenaires le 10 septembre** lors des Ecopolys
- **Plusieurs séminaires** avec un prestataire extérieur **dès octobre/novembre**

B. Etude des fréquentation PREVA

Est fait un rapide « point d'étape » de l'étude diagnostique des fréquentations et usage de l'Ecopôle du Val d'Allier en cours :

- Nombre de questionnaire/collecte des données : 120 passés sur site
- Questionnaire en ligne diffusé auprès des associations d'usagers/réseaux sociaux (21 juin 2022) : 10 réponses complètes au questionnaire
- Installation d'un nouveau compteur : tableau comparatif des trois modèles proposés par des fournisseurs différents



Un calendrier fixant les prochaines dates de réunion du comité syndical pour 2022-2023 est en cours de finalisation par les membres du bureau et sera communiqué dès que possible.

Fin de la réunion 19h30.